

DEIS

DIPLÔME D'ÉTAT D'INGENIERIE SOCIALE

Chefs de projets, chargés de mission, conseillers techniques...ces professionnels experts des politiques sociales exercent des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l'intervention sociale.

Ils concentrent leurs activités sur une dynamique d'ingénierie et sur la conduite de projets et viennent renforcer les équipes de direction, et aux côtés des cadres managers, pour participer à la construction des organisations de demain.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cycle a pour but de former des cadres responsables de projets, chargés de mission, chargés d'études, conseillers techniques, exerçant des fonctions :

- d'expertise et de conseil
- de conception et de développement
- d'évaluation

Afin de piloter des projets et programmes complexes, ces professionnels experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale seront aussi en capacité d'utiliser les connaissances pluridisciplinaires acquises et de mobiliser les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du changement.



Intitulé de la certification

Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale

- Code RNCP : 4505 (échéance de l'enregistrement : 31-12-2024)
- Certificateurs : ministère de la Santé et de la Prévention, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Niveau à la sortie

Niveau 7 (Master, DEA, DESS, Diplôme d'Ingénieur)



Lieu de formation

ASKORIA · Campus des solidarités de Rennes



Durée

En centre : 700 H
En stage : 175 H



Contacts

L'équipe Conseil Orientation et Formation d'ASKORIA construit, avec vous, le parcours de formation le plus adapté.

Inscription sur
askoria.eu



Certification des compétences

Chaque domaine de formation doit être validé séparément.

Un domaine est validé lorsque la note moyenne est au moins égale à 10/20.



Procédure d'admission

- ▶ Créer votre compte candidat en ligne
- ▶ Vérifiez votre éligibilité à l'accès aux épreuves d'admission avec l'équipe Conseil en Formation d'ASKORIA
- ▶ Passez l'épreuve d'admission

Les demandes d'inscription se font en ligne depuis le site web askoria.eu.

CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

La formation menant au DEIS s'articule autour de 3 blocs de compétences :

- ▶ BLOC 1 : Contribuer à la production de connaissances dans le champ de l'action sociale et médico-sociale
- ▶ BLOC 2 : développer de l'ingénierie de projets et des analyses prospectives
- ▶ BLOC 3 : contribuer à conduire des projets de transformation sociale

La formation théorique

700H d'enseignement.

La formation pratique

175H de formation pratique : étude de terrain, réalisée par groupes de 3 à 5 étudiants, dans une dynamique de « coproduction » à partir de propositions faites par des organismes, sur une thématique référée à leurs activités, leur organisation, leur territoire ou les publics avec lesquels ils travaillent.

Conditions d'accès à la formation et prérequis

L'arrêté du 2 août 2006 fixe des conditions de niveau et de diplôme, assorties ou non d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale :

- ▶ être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles
- ▶ être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 7
- ▶ être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.
- ▶ être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.
- ▶ être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 6 et justifier de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.
- ▶ appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.